



Annonce gouvernementale sur la réglementation des pesticides
Un grand pas dans la bonne direction

Montréal, le 19 février 2018 – Le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement (RNCREQ) salue l'annonce de la ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Isabelle Melançon, quant à sa volonté de resserrer la réglementation encadrant l'usage et la vente des pesticides. La reconnaissance des enjeux de santé publique et de protection de la biodiversité liés à l'usage des pesticides par le gouvernement permet d'entrevoir une évolution vers des pratiques agricoles de plus en plus respectueuses de l'environnement, des espèces animales et de la santé humaine.

Dès le printemps 2015, le RNCREQ s'est prononcé pour l'interdiction de la vente et l'usage des néonicotinoïdes au Québec. « C'est toujours notre vision et notre position, souligne Vicky Violette, directrice du Conseil régional de l'environnement de Lanaudière et responsable du comité agriculture du RNCREQ. Cependant, nous nous réjouissons de cette bonne avancée de la part du gouvernement. Nous sommes satisfaits de la volonté de la ministre de restreindre l'usage et la vente des "néonics", de l'atrazine et du chlorpyrifos par une meilleure surveillance et un meilleur soutien aux agriculteurs. Est-ce que cela aura l'impact voulu par Mme Melançon, à savoir une réduction significative de ces pesticides ? C'est à suivre. »

Le RNCREQ croit que la question de l'indépendance des agronomes reste cruciale. La justification agronomique pour appliquer les pesticides les plus à risque devrait être obligatoirement produite par un agronome sans lien avec le fabricant ou le distributeur.

Mettre en place un meilleur accompagnement des agricultrices et agriculteurs pour qu'ils adoptent des pratiques plus écoresponsables est essentiel, selon le RNCREQ – c'était d'ailleurs l'une de ses principales recommandations dans son mémoire déposé en septembre dernier. L'investissement dans le soutien aux agriculteurs pour qu'ils réduisent l'utilisation des pesticides et s'adaptent aux nouvelles mesure, soit 14 millions de dollars additionnels sur cinq ans, est une excellente initiative. Le RNCREQ, partisan du principe du « pollueur/payeur », estime par ailleurs que les productions agricoles ayant un plus faible impact sur l'environnement devraient être encouragées de façon manifeste.

« Nous espérons que ce pas considérable dans la bonne direction va s'arrimer avec la politique bioalimentaire du Québec, conclut Vicky Violette. L'ambition de développer un secteur bioalimentaire prospère et durable, telle que présentée au Sommet sur l'alimentation à l'automne dernier, va de pair avec une amélioration des pratique agricoles. Les participants aux Sommet ont d'ailleurs souligné l'importance de la collaboration entre les ministères. »



À propos du RNCREQ

Le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec est un réseau d'acteurs engagés dans la protection de l'environnement et dans la promotion du développement durable sur l'ensemble du territoire québécois. Les seize conseils régionaux de l'environnement (CRE) interviennent à l'échelle de chacune des régions administratives du Québec et visent à favoriser l'intégration des préoccupations environnementales dans les processus de développement régional.

Renseignements

Vicky Violette, responsable du comité agriculture et DG du CRE Lanaudière
450 756-0186 vicky.violette@crelanaudiere.ca

Les quatre recommandations du RNCREQ

[Avis sur la Stratégie québécoise sur les pesticides 2015-2018 \(septembre 2017\)](#)

Recommandation 1

Le RNCREQ est d'avis que le gouvernement du Québec doit investir davantage dans la recherche de méthodes alternatives, afin de permettre l'interdiction éventuelle des autres pesticides les plus utilisés et les plus à risque pour la santé et pour l'environnement.

Recommandation 2

Le RNCREQ recommande que soient bonifiés les programmes de soutien aux agriculteurs afin de permettre davantage le déploiement des méthodes alternatives.

Recommandation 3

Le RNCREQ estime qu'il faut appliquer le principe de pollueur/payeur à la production alimentaire de façon à s'assurer que les productions agricoles ayant un plus faible impact sur l'environnement soient moins chères à l'achat pour les consommateurs.

Recommandation 4

Le RNCREQ recommande que la justification agronomique pour appliquer les pesticides les plus à risque et mettre en terre des néonicotinoïdes soit obligatoirement produite par un agronome indépendant.